


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/04 Paraphe : 
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2014/04</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt janvier deux mille quatorze, à 18h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 13/01/2014

Mme Cambier-Jonval est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Régine BRUSA, Nathalie CAMBIER JONVAL, Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN et Messieurs Michel COLIN ; Philippe ETIENNE ; Jean Pierre GUERIN ; Olivier GODART ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : M. Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Mme CAPPELLE ; M. Dominique GUERIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET.

OBJET : CONVENTION DE MOYENS 2014 AVEC L'ASSOCIATION LES TOURELLES

« Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.10 Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur communautaire ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°09/028 du 26 mars 2009 précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au bureau pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°09/030 approuvant la convention cadre avec l'association « Les Tourelles » conclue pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

Vu la délibération n°DC2013/98 du Conseil de Communauté en date du 18/12/2013 acceptant de prolonger la durée de la convention cadre avec l'association Les Tourelles d'une année soit jusqu'au 31/12/2014 ;

Vu l'avenant à la convention cadre signée entre la 2C2A et les Tourelles prolongeant sa durée pour 2014 ;

Vu le programme d'actions 2014 déposé par l'association « Les Tourelles » et instruit par la commission Vie sociale, culturelle et sportive en date du 16 janvier 2014 ; cette dernière proposant de retenir une subvention 2014 maximale arrêtée à 29 000 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de moyens 2014 avec l'association « Les Tourelles » telle qu'annexée à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention. »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

- 4 FEV. 2014

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE MOYENS 2014

Entre

La **Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERES, représentée par son Président en exercice, Monsieur Francis SIGNORET, d'une part, dûment habilité par délibération n°DB2014/04 du Bureau du 20 janvier 2014 ;

Et

L'**Association « Les Tourelles »**, dont le siège social est situé 6, rue Henrionnet – 08400 VOUZIERES, représentée par son Président Monsieur Sylvain MACHINET, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'attribution de moyens a pour objet de définir les moyens et objectifs affectés à l'association « Les Tourelles » par la 2C2A pour l'année 2013 conformément et en application de la convention-cadre signée en date du 27 mars 2009, pour une durée de 5 ans, et renouvelée pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2 : Participation financière

Pour permettre à l'association « Les Tourelles » de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, la 2C2A attribue à l'association, chaque année, un concours financier sous forme d'une subvention.

Conformément au budget de fonctionnement proposé par l'association « Les Tourelles » et accepté par la 2C2A (annexé à la présente convention), la participation financière maximale de la 2C2A pour l'année 2014 s'élève à 29 000 €.

Cette subvention accordée à l'association « Les Tourelles » correspond aux besoins en fonctionnement et aux actions établies selon un programme défini entre les 2 structures et précisé à l'article 4.

Article 3 : Règlement

La subvention sera versée en trois fois selon le planning suivant :

- A la signature de la présente convention : versement d'un acompte de 40%, soit 11 600 €
- Début octobre 2014 : versement d'un second acompte de 40%, soit 11 600 €
- Avant le 31 janvier 2015 et sur présentation du rapport d'activités, le solde de 20% de la subvention pour équilibrer les comptes.

Un rapport d'activités accompagné d'une analyse du budget de réalisation de chaque action inspiré du programme d'actions 2014 présenté en annexe, sera présenté à la 2C2A avant le 15 janvier 2015.

En contrepartie de la subvention apportée par la 2C2A, l'association « Les Tourelles » prend les engagements formulés dans les articles suivants.

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

- 4 FEV. 2014

Article 4 : Missions de l'association « Les Tourelles »

Compte tenu de la volonté de la 2C2A de développer l'offre culturelle sur le territoire communautaire, l'association « les Tourelles » s'engage à assurer les missions suivantes :

- L'accueil de spectacles (14 470€)

- La Framboise frivole au centre culturel Les Tourelles le jeudi 22 mai 2014
- « Aux ha'Z'arts des rues », après-midi de spectacles de rue le dimanche 1^{er} juin dans le cadre de la
- Foire de l'Ascension
- Le temps des vacances : mercredi 11 juin 2014

Temps fort organisé en partenariat avec le centre social, le centre de loisirs de la ville de Vouziers et les associations volontaires du territoire les activités d'été sur le territoire de l'Argonne ardennaise

- ✓ des stands et de nombreuses animations : Heure du conte, structures gonflables,
- ✓ Ateliers autour du jeu, Concours de dessin,...
- ✓ un spectacle familial de chansons pour enfants : EPIKOI ENKOR

- L'Argonne Tour
- Le Festival à la ferme

- Une aide aux transports des scolaires sur le territoire de la 2C2A (500 €)

- Une aide aux activités cinématographiques sur un budget de 2 725 € sollicitée dans quatre directions :
 - 1/ une aide à la place en direction des élèves - des écoles maternelles et primaires - scolarisés sur le territoire de la 2C2A (dont Vouziers) pour des séances programmées sur le temps scolaire avec une participation sur les coûts de déplacements pour les écoles situées hors Vouziers. *Cesoutien* sera appliqué prioritairement pour le Festival «*Les Enfants du Cinéma*» qui se tiendra du 10 au 21 février 2014 ainsi que pour toute projection Art di Essai.
 - 2/ une collaboration soutenue pour la programmation de séances du cycle «*Connaissance du Monde*» (6 par an) avec deux projections (à 15h et 20h30) par film.
 - 3/ la prise en charge partielle du coût de réalisation des programmes du Cinéma (un par quinzaine en 2000 exemplaires dont la moitié est distribuée hors Vouziers).
- Fonctionnement : 11 305 € pour la quote-part de mise à disposition du coordonnateur culturel pour sa mission intercommunale, les frais de gestion, d'administration et de communication du projet de développement lui-même.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est consentie pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 décembre 2014.

Article 6 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les deux parties.

Tout avenant pourra modifier les articles de la présente convention à l'exception des articles 1 et 5.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

- 4 FEV. 2014

Fiche de travail / convention de moyens
Année 2014
2C2A - association «Les Tourelles»

- L'accueil de spectacles

- La Framboise frivole au centre culturel Les Tourelles le jeudi 22 mai 2014
- « Aux ha'Z'arts des rues », après-midi de spectacles de rue le dimanche 1^{er} juin dans le cadre de la
- Foire de l'Ascension
- Le temps des vacances : mercredi 11 juin 2014

Temps fort organisé en partenariat avec le centre social, le centre de loisirs de la ville de Vouziers et les associations volontaires du territoire les activités d'été sur le territoire de l'Argonne ardennaise

- ✓ des stands et de nombreuses animations : Heure du conte, structures gonflables,
- ✓ Ateliers autour du jeu, Concours de dessin,...
- ✓ un spectacle familial de chansons pour enfants : EPIKOI ENKOR
- L'Argonne Tour
- Le Festival à la ferme

- Une aide aux transports des scolaires sur le territoire de la 2C2A

- Une aide aux activités cinématographiques est sollicitée dans quatre directions :

1/ une aide à la place en direction des élèves - des écoles maternelles et primaires - scolarisés sur le territoire de la 2C2A (dont Vouziers) pour des séances programmées sur le temps scolaire avec une participation sur les coûts de déplacements pour les écoles situées hors Vouziers. *Cesoutien* sera appliqué prioritairement pour le Festival «*Les Enfants du Cinéma*» qui se tiendra du 10 au 21 février 2014 ainsi que pour toute projection Art di Essai.

2/ une collaboration soutenue pour la programmation de séances du cycle «*Connaissance du Monde*» (6 par an) avec deux projections (à 15h et 20h30) par film.

3/ la prise en charge partielle du coût de réalisation des programmes du Cinéma (un par quinzaine en 2000 exemplaires dont la moitié est distribuée hors Vouziers).

Budget prévisionnel 2014 :

Projet Artistique : 14 470 € répartis comme suit

> Accueil de spectacles :

La Framboise frivole : 2000 €

> Aux Ha'Z'arts des rues : 1 500 €

> Le Temps des vacances : 500 €

> L'Argonne Tour : 5 745 €

> Le Festival à la ferme : 1 500 €

- Aide aux transports des scolaires : 500 €

- Aides aux activités cinématographiques : 2.725 €

> Aide à la place (écoles maternelles et primaires du territoire dont Vouziers) pour participation au Festival «*Les Enfants du Cinéma*»

Soit : 1€ par élève + 0,50 € par élève d'aide aux transports pour les écoles hors Vouziers = 1.000 €

> Soutien aux six séances «*Connaissance du Monde*» = 725 €

Minimum garanti pour l'accueil d'un cycle (2 séances) : 910 €

> Participation à la réalisation des programmes :

(1000 exemplaires*25 semaines*2 faces*0,02€) = 1.000 €

- Fonctionnement : 11 305 € pour la quote-part de mise à disposition du coordonnateur culturel pour sa mission intercommunale les frais de gestion, d'administration et de communication du projet de développement lui-même.

Soit une participation totale pour l'année 2014 de 29 000 euros

Pour mémoire :

Subventions allouées : 2001 = 11.433,69€

2002 = 12.195,92€

2003 = 12.500,00€

2004 = 20.000,00€

2005 = 20 000,00€

2006 = 22 000,00€

2007 = 22 000,00€

2008 = 22 000,00€

2009 = 24 400,00€

2010 = 25 600,00€

2011 = 26 162,00€

2012 = 27 188,00€

2013 = 33 052,00 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis SIGNORET